

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**Extrait des registres des Délibérations du Conseil d'Administration****SEANCE DU 2 juillet 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 2 juillet à 18h08, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. PERIES Jean-Philippe, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Date de la convocation : 26 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membre(s) représenté(s) : 1

Nombre de membres votants : 10

Membres présents : PERIES Jean-Philippe, KOHAUT Catherine, CHAIZE Catherine, JARLEGAND Elisabeth, DJINIADHIS Sabine, THEN Charlène, PRON Claude, LE PELLETIER Emmanuel, VAILLANT Bénédicte

Membre(s) représenté(s) : FRADE VIEIRA Catarina

Membre(s) excusé(s) : PIERS Mariela, FRADE VIEIRA Catarina

Membre(s) absents : /

Assistai(en)t à la séance : Mme Hélène CHARPENTIER, directrice de l'EHPAD ; M. COREN Aurélien, directeur-adjoint de l'EHPAD, Mme FERRON Emilie, action sociale.

Délibération n°33 - CCAS - Budget principal - Décision modificative n° 1

Vu la délibération n°19 du 5 mars 2026 approuvant le vote du budget primitif 2026 du CCAS, Compte tenu des éléments du budget primitif, la décision modificative suivante est nécessaire sur l'exercice 2026 et porte sur trois points :

1-L'affectation d'un crédit de dépense pour l'analyse des besoins sociaux (6 000€) compensé par la recette liée à la subvention communale ;

2-Une écriture de régularisation mineure à la demande du Service de Gestion comptable de Vannes (SCG) pour 0,10€ (prévision à 10€).

3-Des régularisations sur les frais de personnel : changement de statut de 2 agents en arrêt maladie (49 000€), passage d'un agent contractuel de 28/35^{ème} à 35/35^{ème} (agent administratif SAAD pour 8 000€) et mutation d'un agent au 1^{er} février (-39 000€). Le total est ventilé sur 3 articles (+18 000€) et partiellement équilibré par des remboursement de frais de personnel de la part de l'assurance du personnel.

Objet : Crédit du chapitre 16 pour écriture de régularisation de 0,10€ à la demande du SGC

Section d'investissement - DEPENSES

Nature	ARTICLES	LIBELLES	BUDGET 2026	D.M.	NOUVELLE INSCR.BDG
DI	165	Dépôts et cautionnements	0,00	10,00	10,00
DI	2051	Concession de droits, licences, brevets, ect.	15 000,00	-10,00	14 990,00
S/TOTAL			15 000,00	0,00	15 000,00
ANCIEN GLOBAL DEPENSES				84 000,00	
NOUVEAU GLOBAL DEPENSES				84 000,00	

Section d'investissement - RECETTES

Nature	ARTICLES	LIBELLES	BUDGET 2026	D.M.	NOUVELLE INSCR.BDG
RI					0,00
S/TOTAL			0,00	0,00	0,00
ANCIEN GLOBAL RECETTES				84 000,00	
NOUVEAU GLOBAL RECETTES				84 000,00	

Objet : Prévion d'une enveloppe pour l'analyse des besoins sociaux
+ régularisation frais de personnel

Section de fonctionnement - DEPENSES

Nature	ARTICLES	LIBELLES	BUDGET 2026	D.M.	NOUVELLE INSCR.BDG
DF	617	Etudes et recherches	700,00	6 000,00	6 700,00
DF	64111	Rémunération de personnel	104 710,00	11 000,00	115 710,00
DF	6451	Cotisation Urssaf	21 440,00	2 600,00	24 040,00
DF	6453	Cotisations retraite	41 250,00	4 400,00	45 650,00
S/TOTAL			168 100,00	24 000,00	192 100,00
ANCIEN GLOBAL DEPENSES				369 060,00	
NOUVEAU GLOBAL DEPENSES				393 060,00	

Section de fonctionnement - RECETTES

Nature	ARTICLES	LIBELLES	BUDGET 2026	D.M.	NOUVELLE INSCR.BDG
RF	74748	Subvention communale	282 527,22	6 000,00	288 527,22
RF	6419	Remboursement sur rémunération de personnel	18 000,00	18 000,00	36 000,00
S/TOTAL			300 527,22	24 000,00	324 527,22
ANCIEN GLOBAL RECETTES				369 060,00	
NOUVEAU GLOBAL RECETTES				393 060,00	

Après débat, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'approuver la décision modificative budgétaire n° 1 dans les conditions définies ci-dessus ;
- D'autoriser Le Président ou la Vice-Présidente à signer tous les documents nécessaires et prendre toutes les mesures utiles à la bonne exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président du CCAS, Jean-Philippe PERIES

Pour le Président absent
et par délégation,
la Vice-Présidente,
Catherine KOHAUT


